



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240410-C20240409_35_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT (*sorti de la salle au point 16*), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH (*arrivé au point 2*), Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT (*sorti de la salle aux points 15 et 16*), Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO (*sorti de la salle point 21*), Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

| | | |
|--|---|----------------|
| <u>Absents avec procuration :</u> Rachel ZIROVNIK | à | Michel PAQUET |
| Denis BAUR | à | Joseph GHAMO |
| Eric GONAND | à | Thierry MICHEL |
| Mauricette NENNIG | à | Hervé GROULT |
| Didier PALLUCCA | à | Régis HEIL |
| Karine BERNARD | à | Valérie CARDET |

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 41

Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Emmanuel JACQUEMOT



35. Objet : Assainissement : reprise des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales du lotissement « Soetrich 3 » à Hettange-Grande

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-029 en date du 23 octobre 2023, portant modification des statuts de la CCCE,

Considérant que la CCCE exerce la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines », depuis le 28 janvier 2019,

Considérant la procédure de reprise de réseaux d'assainissement de lotissement ou d'extension urbanistique dans le patrimoine communautaire entérinée par délibération n° 22 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 qui prévoit que le demandeur produise préalablement :

- les PV d'étanchéité et de compactage établis lors de la construction du réseau,
- le rapport d'inspection télévisée réalisé pour l'obtention du Certificat Administratif,
- un rapport d'inspection télévisé de moins de 3 mois à la date de la demande afin de pouvoir apprécier une éventuelle évolution du réseau,
- toute pièce spécifique jugée utile par le service technique pour apprécier l'état des équipements objet de la reprise (avis gestionnaire sur un poste de refoulement, conformité électrique sur un poste, ...),
- la justification de tous travaux induits par l'examen des pièces précitées.

Considérant le rapport établi par le service technique, sur la base de l'ensemble des pièces produites,

Considérant la présentation du rapport et du dossier technique afférant devant la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » en date du 30 novembre 2023,

➤ Commune de Hettange-Grande :

Le réseau Eaux Usées de 205 ml en Ø200

Le réseau Eaux Pluviales de 240 ml allant du Ø200 au Ø400

Un bassin de rétention enterré en PEHD Ø2000 de 95 m³ avec un débit de fuite en sortie de 10 l/s

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » en date du 30 novembre 2023 et du Bureau communautaire en date du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'accepter la reprise et l'intégration dans le patrimoine communautaire du réseau d'eaux usées et pluviales ainsi que le bassin de rétention du lotissement « Soetrich 3 » à Hettange-Grande,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le linéaire du réseau concerné sera porté à l'inventaire des réseaux d'intérêt communautaire.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 avril 2024

Le Président,

Michel PAQUET

